FICHE D'INSCRIPTION AIKIDO FEGERSHEIM: 2023 / 2024





aikido-fegersheim.org

Prénom(s)*: Date de naissance*: Adresse(s)*: N° de téléphone*: E-mail(s)*: Profession(s): Nom, Prénom de l'est	nfant et date de n	aissance* :			
Certificat Me	édical OU attestat	ion de santé : OBLIGA	TOIRE pour chaque pi	ratiquant(e)	
Licence Fédérale Licence adulte: 37 Licence enfant: 25 Montant total de	Couple le 18 ans): 89,00€ afant et plus (de la F.F.A.A.A. (ob 7,00€ / adulte 5,00€ / enfant (né apollo a somme versé	même famille) : 70,00€	JROS	00€ (hors samedis)	
	□ VIREMENT	BANCAIRE =>	Effectué le	,	
BANQ		GUICHET	N° COMPTE	CLE	
1027		01225	00012272140	50	
IBAN		BIC	DEVISE		
FR76 1027 8012 2500 0122 7214 050		CMCIFR2A	EUR		
Pour un montant de : (Chèque à part, à libeller Le(s) parent(s) (ou tuenfant(s) à pratiquer l	□ NON □11.00€ (option à l'ordre, voir licence teur) M./Mme	, · ·	propres moyens.		
° Ou accompagné(s) et recherché(s) (Par ☐ OUI			□ NON		
Fait à	Le	Signature des	parents (ou tuteur légal)		

Protection des données personnelles

Les données personnelles transmises par ce formulaire pourront faire l'objet d'un traitement informatisé fondé sur les intérêts légitimes poursuivis par le Club Aïkido Fegersheim ayant pour finalité selon les cas : la gestion de ses licences, et la communication auprès des licenciés

Aucune information ne se sera divulguée à des entreprises ou organismes extérieurs, à des fins commerciales. Ces informations seront conservées pendant 5 ans

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité des données et de limitation du traitement, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : Aïkido Fegersheim, 17A rue du Gal de Gaulle Centre socio-éducatif culturel 67640 FEGERSHEIM

Droit à l'image

L'ensemble des images, films ou vidéos captés dans le cadre de la pratique en club, stage ou tout autre événement organisé par le Club seront la propriété de ce dernier. Ces éléments ne seront utilisés que pour la communication interne ou la promotion de la discipline à l'exclusion de toute utilisation commerciale En prenant sa licence le signataire autorise le Club à utiliser son image ou l'image de la personne qu'il représente (photos, vidéos prises lors des cours, stages ou évènements) pour la création de tout document de communication internes ou externes visant la promotion et le développement de la de la discipline (plaquettes promotionnelle, affiches etc), à l'exclusion de toute utilisation commerciale

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou de toute autre exploitation préjudiciable

Ces images seront conservées pendant 5 ans.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image,

Pour le licencié majeur

Je soussigné (nom & prénom)
autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et films pris dans le cadre de la présente sans pouvoir prétendre à aucune rémunération.
Fait le,Signature
Pour le licencié mineur
Je soussigné (nom & prénom) du représentant légal
Fait le, Signature

1) RESPECTER LES ENSEIGNANTS ET LES PRATIQUANTS :

L'Aïkido est une discipline dans laquelle les professeurs transmettent un savoir-faire et une manière d'être à leurs élèves, lesquels, par leur pratique commune, s'enrichissent les uns les autres.

Le respect des enseignants comme des pratiquants est donc une condition première de la pratique.

Garant de la qualité des relations humaines, les enseignants créent les conditions d'un exercice serein et confiant de l'Aïkido pour tous. Ils sont libres du choix et de l'application des méthodes et techniques qu'ils mettent en œuvre, ils veillent notamment à encourager et à reconnaître le travail accompli en tenant compte des particularités et différences de chacun.

Ils veillent dans leurs relations avec les pratiquants à faire preuve des plus grandes qualités de discernement et d'empathie.

Le public concerné a droit à une information claire et complète sur les conditions dans lesquelles s'exerce la pratique de l'Aïkido, dans ce cadre, les responsables veillent notamment à faire preuve des plus grandes qualités d'accueil, de disponibilité et d'écoute.

2) PRATIQUANTS ENFANTS: points divers et responsabilités

L'association accepte les enfants à **partir de 7 ans**. Si l'enfant est plus jeune, une dérogation exceptionnelle est possible : une période d'un mois d'essai sera proposée. Ainsi, s'il respecte les règles de vie du club, il sera en mesure de poursuivre ses entrainements.

Pour les enfants ayant des difficultés d'adaptations aux règles de vie, manque de discipline, irrespect envers les enseignants, mise en danger de soi et des autres etc...Trois alertes seront effectuées. Suite à quoi, une suspension momentanée ou définitive pourra être prononcée.

Nous précisons qu'il est strictement interdit de monter sur le tatami sans en avoir eu préalablement l'autorisation. L'accès au dojo se fait en chaussons ou claquettes.

Votre enfant sera pris en charge par les enseignants de **19h à 20h** au sein du **Dojo** (zone de pratique où sont placés les tatamis). Il sera donc sous votre responsabilité avant et après le cours.

Vous aurez la possibilité d'accéder au Dojo et assister au cours en vous déchaussant préalablement (chaussures à l'extérieur du Dojo).

En qualité d'éducateurs sportifs notre seule vocation est d'enseigner, transmettre les valeurs propres à notre discipline et faire passer un bon moment à votre enfant. Nous ne sommes donc pas habilités à remplacer votre rôle de parent(s), à savoir : éduquer. Nous avons un rôle commun à jouer dans le développement de votre enfant, dont il faudra trouver la bonne mesure. 😂

<u>DATE:</u> <u>SIGNATURE(S):</u>